

# Journal de l'intendant Poivre du 5 au 13 août 1767

---

Aux archives départementales du Finistère à Brest. Fonds du chevalier des Roches du Dresnay. Cote 1E 439

On dispose de 24 pages d'un journal, sans mention ni de l'auteur, ni de l'année. Ces pages consécutives sont des pages égarées du journal d'administration de Pierre Poivre du 5 au 13 août 1767. Elles sont écrites à mi-marge, c'est-à-dire sur la moitié droite de la page comme il était d'usage lorsque l'on souhaitait pouvoir annoter ou répondre en vis-à-vis à un texte, en partie gauche. Ces demi-pages gauches sont restées vierges.

Ce lambeau de journal est une vraie découverte, puisque jusqu'alors nous ne connaissions qu'un très court extrait, quelques phrases trouvées au Muséum d'Histoire Naturelle dans les archives du botaniste Fusée Aublet, extrait qui traite du jardin du Réduit<sup>1</sup>.

Il existe dans les archives de la famille Pusy-La Fayette, descendants de Pierre Poivre et détenteurs de ses archives, l'intégral des journaux d'administration de l'intendant Poivre à savoir :

- le Journal d'administration tenu en commun par Jean-Daniel Dumas et Pierre Poivre du 6 août au 6 septembre 1767. (2 cahiers)
- Les 15 cahiers composant le journal tenu par Pierre Poivre pendant son administration des Isles de France et de Bourbon. (du 17 juillet 1767 au 24 août 1772)

La présente transcription n'est donc qu'un avant goût, on ne peut douter que la famille Pusy-La Fayette ne nous fasse profiter un jour de son legs.

---

... accoutumé au transport des bœufs, de vouloir se rendre à bord de la flûte du Roi pour indiquer à M. de Vauquelin la meilleure méthode usitée d'arrimer la cale des vaisseaux pour transporter avec succès le plus grand nombre de bœufs possibles. Ces messieurs se sont transportés à bord de la flûte au nombre de 7. Ils ont expliqué à M. de Vauquelin la manière d'arrimer sa cale dont ils ont trouvé la disposition désavantageuse au transport des bœufs et ont dressé un procès-verbal dans lequel ils déclarent que la flûte, dans l'état où elle est, ne peut transporter que 150 bœufs tandis qu'un vaisseau de la Compagnie du même port, dont les arrangements sont différents en pourrait transporter 450. Comme la salaison [*lapsus* : saison] presse pour l'expédition de cette frégate, on est convenu de l'expédier telle quelle est, en se réservant le projet de changer ses dispositions à son retour.

---

## Jeudi 6 août 1767

Le Sr Regnault habitant débiteur contre lequel il avait été présenté requête au Conseil, ayant été invité par moi de se rendre au port si ses affaires le lui permettaient, s'y est rendu : il a demandé à son créancier un délai de 4 mois pour lui payer la petite somme qu'il lui doit et il paraît que cette affaire va s'accommoder. J'espère de concilier ainsi la plupart des créanciers avec leurs débiteurs et d'éviter toute espèce de prononcé d'arrêts de la part du Conseil, qui, s'il suivait la rigueur de la justice achèverait de ruiner infailliblement cette pauvre colonie.

En faisant visiter et nettoyer un bâtiment que je destine à y établir la pharmacie, on est monté dans un grenier qu'on a trouvé bondé de pièces de toile bleue de l'Inde qu'un garde-magasin de la Compagnie avait tiré des magasins publics pour les vendre à gros bénéfices pour son compte. Ce garde-magasin, entrepreneur de beaucoup plus d'affaires qu'il ne pouvait en gérer, avait oublié ces pièces de toile dans le grenier dont je parle et les y a laissés pourrir tandis que toute la colonie a manqué de ces mêmes toiles pour habiller les esclaves qui sont exactement nus. La plupart de ces malheureux désertent et périssent faute de nourriture et d'habillement sans qu'il y ait de la faute de leurs maîtres qui depuis

---

<sup>1</sup> Base docu=> Août-septembre 1767. Extrait du Journal de Poivre : état du domaine du Réduit

plus de 8 ans n'ont jamais pu se procurer dans les magasins de la Compagnie de quoi fournir à leurs propres besoins et à ceux de leurs esclaves.

Depuis 10 années que j'ai été absent de cette colonie, on y a transporté un grand nombre d'esclaves, pendant la guerre et depuis la paix, soit par le commerce particulier, soit par le commerce frauduleux des officiers de la Compagnie, soit par les vaisseaux portugais venant de Mozambique, et néanmoins la population a considérablement diminuée depuis ce temps-là parmi ces malheureux.

On remarque avec étonnement que dans toute la colonie il n'y a que les habitations de prêtres, au nombre de 3, où la population ait augmenté parmi les Noirs. Quatre ménages d'esclaves au port du Sud-Est ont produit une famille de 60 têtes d'excellents esclaves bien portants et attachés à leurs maîtres dans l'espace d'environ [*en blanc*] années. Après ces habitations des prêtres, il n'y a que celle de M. Hermans où l'on remarque également de l'augmentation parmi les esclaves, parce que sur cette habitation il y a beaucoup d'ordre et que le maître y a un soin particulier de ses esclaves. Dans tout le reste de l'île et même dans tout ce qui appartient en particulier à la Compagnie des Indes, on ne voit que désordre et dépopulation.

Sur la signification que j'ai faite au préposé de la Compagnie, que je serais obligé de prendre pour le compte du Roi un bâtiment qui leur était d'abord laissé pour leur servir de bureau, ainsi que je l'ai expliqué au 1<sup>er</sup> août de ce journal, ces messieurs les préposés m'ont écrit aujourd'hui une lettre pour me demander des ordres par écrit, tant sur cet objet que sur plusieurs autres qui leur paraissent contradictoire avec les instructions qu'ils ont reçues de l'administration de la Compagnie. J'ai communiqué cette pièce à M. Dumas avec lequel je suis convaincu qu'avant de répondre à la dite lettre, nous demanderions à ces messieurs communication des instructions qu'ils ont reçues de leurs supérieurs.

J'ai communiqué ensuite à M. Dumas l'embarras où je me trouvais par la prise de possession du port, c'est-à-dire, de tous les ateliers et des ouvriers libres et esclaves qui y travaillent, de tous les bateaux dudit port et des esclaves nécessaires pour les faire agir ; quoique j'aie réduit, de concert avec M. Gonet, le nombre de tous ces ouvriers libres et des esclaves nécessaires, au plus petit nombre possible. Je trouve néanmoins que cette dépense, qui n'a pas été prévue et sur laquelle nos instructions ne renferment aucun ordre, sera considérable.

M. Dumas est d'avis que cette dépense, quelque grande qu'elle paraisse, nous en épargnera une beaucoup plus considérable, si à chaque besoin que nous aurons nous étions dans le cas de payer des journées aux ouvriers de la Compagnie et d'acheter d'elle le travail de ses esclaves. D'ailleurs la Compagnie a envoyé ordre à ses préposés de réformer tous ses ouvriers, tous ses ateliers, de vendre tous ses esclaves à la réserve de 154 et en conséquence ne leur a point envoyé d'argent pour payer le salaire d'aucuns de ces ouvriers. Or l'argent de France et les piastres étant la seule monnaie qui ait cours aujourd'hui dans l'île, comment les préposés de la Compagnie pourraient-ils sans argent entretenir leur port ? Lorsque nous aurons la communication des ordres que la Compagnie a envoyés à ses préposés nous nous déterminerons sur la prise de possession du port et de ses ateliers.

J'ai encore proposé à M. Dumas qu'il serait peut-être avantageux au service du Roi dans ces îles d'expédier dès la fin de septembre prochain, si cela nous était possible, un petit bâtiment qui porterait à M. le Duc de Praslin nos observations sur les représentations et demandes qui doivent lui être faites actuellement par les députés de cette colonie et pour lui faire connaître l'état de désordre et d'abandon dans lequel nous avons trouvé l'Isle de France, au-delà de tout ce que nous avons lieu de craindre. L'objet de cette prompte expédition eut été de mettre le Ministre en état d'envoyer ici ses ordres par les derniers vaisseaux qui partiront de Lorient en mars ou avril de l'année prochaine, ce qui nous ferait gagner une année pour l'établissement de cette colonie. M. Dumas a pensé que d'ici à la fin de septembre nous n'aurions pas assez de connaissances du local pour éclairer le Ministre ; mais je suis d'avis que nous en aurions assez sur les principaux objets qui demanderaient des ordres prompts de la part du Ministre. En me retirant le soir chez moi, j'ai reçu une lettre du Sr Cossigny qui a son habitation entre les Plaines de William [Wilhems] et le quartier de la Rivière Noire. Ce colon en arrivant au pied de la Montagne de la Découverte y a trouvé un banc de sauterelles d'une étendue inconcevable qui menace de dévorer toutes les récoltes des Plaines de Willems qui sont le plus beau quartier de l'île et celui où il y a le plus de défrichés. J'ai trouvé sous ma main M. Pecquet syndic de ce quartier, qui a eu le zèle de partir aussitôt à pied pour s'y rendre, en portant avec lui l'ordre que je

lui ai remis d'assembler les 8 ou 10 habitants de ces plaines qui sont le plus menacés, afin que ces habitants marchent avec tous leurs Noirs dès demain à la pointe du jour pour tâcher de détruire ce banc énorme de sauterelles. Le reste de la journée s'est passé à décider et accommoder une multitude de petites affaires particulières qui m'enlèvent plus de temps que les affaires publiques.

---

### **Vendredi 7 août 1767**

Je reçois une nouvelle lettre du bureau gérant le commerce de la Compagnie des Indes, qui m'annonce qu'il ne reste plus que 150 milliers de blé en magasin. Cette quantité calculée sur le nombre de consommateurs de cette île, ne pourra nous suffire que pour deux mois de vivres au plus. La même lettre m'apprend qu'il y en a 300 milliers à Bourbon, ce qui pourrait nous conduire jusqu'à la fin de décembre. La même lettre me fait observer que je ne puis envoyer à Bourbon pour prendre les 300 milliers de riz qui y sont que vers la fin de septembre au plus tôt, que pour ce qui est de la récolte suivante, il ne sera praticable d'envoyer à Bourbon que vers la fin d'avril, à cause de la saison des ouragans. La même lettre semble nous promettre peu de ressource du côté de Madagascar où elle nous annonce que la guerre fait grand ravage et qu'il est très incertain si l'on pourra tirer de cette grande île des riz pour suppléer au défaut du blé.

Malgré cette lettre, d'après les avis particuliers que j'ai reçus de Bourbon, j'espère que cette île nous fournira plus de blé qu'on ne nous en promet et qu'elle sera notre ressource.

Les habitants du quartier de Moka sont venus me donner avis qu'un nouveau banc de sauterelles, différent de celui des Plaines de Wilhems, menace toutes les récoltes de ce quartier et a déjà dévoré les terres ensemencées en orge et en avoine qui étaient les plus voisines de ce port. Le syndic de ce quartier m'a demandé un baril de 100 livres de poudre qui sera payé à la Compagnie par la caisse de la Commune ; il m'a demandé de plus un ordre pour obliger les habitants du quartier de Moka de fournir chacun le 15<sup>e</sup> de leurs esclaves avec des fusils pour aller à la destruction de ce banc de sauterelles. Je lui ai accordé ses demandes.

M. Pecquet député des Plaines de Wilhems à qui j'avais remis hier au soir un ordre pour faire marcher les Noirs d'un certain nombre d'habitants à la destruction d'un autre banc de sauterelles dont il a été question dans la journée d'hier, est venu ce soir me faire son rapport. Ce matin au point du jour les habitants s'étant transportés au lieu désigné pour détruire ces sauterelles les ont trouvé délogées, elles s'étaient jetées sur les plaines de St Pierre, où elles peuvent faire beaucoup moins de mal qu'elles n'en feraient dans celles de Wilhems parce que les premières de ces plaines présentent un terrain immense rempli d'herbes sauvages qu'on nome ici esquine, dans lesquelles les sauterelles s'arrêtent.

---

### **Samedi 8 août 1767**

Les agents du Bureau de Commerce de la Compagnie des Indes dans cette île, persuadés que nous allons incessamment nous emparer du port et de ses ateliers, au nom du Roi, ont commencé à renvoyer une partie des hommes libres qui y étaient attachés, dans le dessein de se débarrasser le plus tôt possible d'une charge trop pesante eu égard à la modicité des fonds que la Compagnie a fait passer ici pour ses dépenses.

Environ 15 à 20 lascars attachés au port depuis M. de La Bourdonnais, et les seuls de cette nation qui s'y trouvent aujourd'hui viennent d'être licenciés. Ces malheureux sont venus me trouver et m'ont représenté qu'attachés au service de la Compagnie depuis plus de 20 ans, ils s'étaient occupés pendant tout ce temps à la pêche, et qu'au moyen d'un bateau, de filets et des ustensiles nécessaires que la Compagnie leur fournissait ils n'avaient jamais cessé d'apporter journellement le poisson nécessaire à la maison du gouverneur et des anciens conseillers administrateurs pour la Compagnie. Ils m'ont représenté que si je voulais bien continuer les mêmes avances au nom du Roi, ils fourniraient régulièrement ma maison et celle du gouverneur d'une grande abondance de poissons. J'ai déclaré à ces bonnes gens que je ne prétendais aucune fourniture de leur part, que je leur ferais faire les avances nécessaires pour établir leur pêche et que j'exigeais qu'ils vinssent régulièrement tous les matins apporter leur poisson au marché public où ils vendraient à raison de 5 sols la livre monnaie de France (la seule courante actuellement) au lieu de 12 sols qu'ils la vendaient auparavant ; qu'à mesure qu'ils

gagneraient de l'argent par la vente de leur poisson, ils s'acquitteraient dans les magasins de la Compagnie des avances qui leur seraient été faites à ma demande pour les besoins de leur pêche. Ces lascars ont paru très contents de ce nouvel arrangement et j'espère que la colonie en tirera avantage. Je suis convenu avec eux que lorsqu'ils arriveraient dans le port avec leur poisson, ils avertiraient l'officier de garde de la porte du port qui leur donnerait un caporal et 2 ou 3 soldats pour les escorter dans le marché et contenir la cohue des acheteurs ; il y a apparence que cette denrée étant jusqu'ici la seule de toutes les productions de l'île qui est à un prix un peu raisonnable, tout le monde va s'y jeter et que dans ces commencements ils y aura plus d'acheteurs que de poissons.

Je vais rassembler tous les autres pêcheurs dispersés autour de l'île, et je tâcherai de les réunir pour fournir aux besoins immenses de ce port qui paraît renfermer une multitude prodigieuse de bouches inutiles. J'aurai d'ailleurs beaucoup d'abus à corriger parmi ces pêcheurs car on m'assure qu'il en est qui ont les mailles de leur filet si serrées qu'ils enlèvent le plus petit fretin dont ils nourrissent au bord de la mer une multitude de poules, de canards et autres volailles.

Ce matin je me suis rendu au Conseil où ma principale occupation a été d'établir un bureau composé de deux conseillers et de deux assesseurs qui seront chargés de s'assembler tous les jours chez l'un d'eux pour y faire un examen préliminaire de toutes les requêtes adressées au Conseil. L'objet des assemblées de ce bureau sera d'examiner la nature des créances, de savoir dans quel temps les dettes ont été contractées ; si c'est dans le temps du feu de l'agiotage où la piastre s'est vendue 30 livres monnaie forte, c'est-à-dire environ 40 livres monnaie de France, d'examiner si les débiteurs sont colons, sont honnêtes et de bonne foi, s'ils travaillent avec ardeur pour s'acquitter de leurs dettes, s'ils ont une espérance bien fondée de pouvoir un jour se libérer. Enfin le même bureau est chargé de déterminer lui-même tout ce qui pourra se terminer par la voie de conciliation et de faire le rapport de tout ce qu'ils auront examiné, aux assemblées du Conseil supérieur.

Les colons des différents quartiers m'ont demandé de leur faire délivrer, des magasins de la Compagnie, à un prix raisonnable, de la glu dont ils ont besoin pour se débarrasser d'une multitude innombrable de petits oiseaux qui dévorent les blés. Les préposés de la Compagnie se sont prêtés avec empressement à ma demande en mettant la glu au rang des marchandises de la 3<sup>e</sup> classe ; de sorte que la livre de glu reviendra environ à 14 sols monnaie de France à l'habitant au lieu de 36 sols qu'elle se vendait précédemment monnaie forte.

Plusieurs habitants me pressent d'arrêter pour le compte du Roi les magasins des grains appartenant à la Compagnie, parce qu'ils ont des remises à faire. Je tâcherai d'arrêter dans le courant de cette semaine ces magasins de grains ; mais ce sera une opération longue et fatigante d'autant que ces magasins sont dans le plus mauvais état du monde. Ils ne sont point assez grands, point du tout aérés, les grains sont d'une malpropreté extrême ; ils s'y échauffent parce qu'il n'est pas possible, par le peu d'étendue des magasins, de les remuer souvent, comme cela devrait être. Ils sont dévorés par les rats et par une multitude d'insectes. Le garde-magasin chargé du poids et de la quantité de ces grains n'ayant que 5% pour déchet n'ose ni les faire remuer ni ouvrir les fenêtres des magasins de peur que la poussière qui s'envolerait n'en diminuât le poids, de peur qu'il ne séchât trop. Les choses sont au point que lorsqu'on tire de ces magasins du blé pour le porter au moulin, on l'y porte avec autant d'ordures, c'est-à-dire de crottes de rats, de poussière, de terre presque en aussi grande quantité que de grains même. Ce qui fournit une farine détestable, pernicieuse à la santé et capable d'empoisonner. Il faut remarquer que dans ce pays-ci il n'y a aucune espèce de crible, aucun instrument pour nettoyer les grains. Aussi les farines provenant des blés du pays font un pain très noir et d'un goût très désagréable. Les farines tirées des mêmes grains mieux soignés chez les habitants donnent un très bon pain.

Après avoir conféré avec M. Dumas sur le temps où nous pourrions prendre possession du port du N. O. de cette île, nous avons jugé qu'il convenait d'attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> de septembre prochain pour prendre à ce sujet un parti définitif. Nous nous sommes fondés sur ce qu'ayant pris communication de l'instruction de la Compagnie des Indes à son Bureau de Commerce dans cette île et l'a voir comparée à celle qui fut donnée à M. Gonet à son départ, nous avons trouvé dans ces instructions respectives des contradictions frappantes. Nous avons jugé que ces contradictions étaient l'effet d'un mémoire présenté au Ministre par la Compagnie des Indes sur lequel nous ignorons les décisions de M. le Duc de Praslin, mais que nous espérons recevoir par les premiers vaisseaux qui nous arriveront d'Europe.

M. Dumas qui est arrivé ici avant moi, qui s'est toujours bien porté, a eu le temps d'aller voir le Réduit et paraît décidé à vouloir le garder pour le compte du Roi comme un poste de guerre. Je sais que toute la colonie regarde le jardin de ce Réduit comme une pépinière précieuse qui mérite d'être conservée par le Roi, parce que chaque habitant y trouve, suivant ses besoins des plants de toutes les espèces d'arbres utiles qui y ont été ramassés des différentes parties de l'Inde. Si cet établissement ne restait pas au Roi, il est certain qu'en peu de temps les pépinières qui y sont seraient enlevées et dissipées. Voilà le sentiment de la colonie. Je ne puis encore rien décider à cet égard parce que je n'ai pas vu. Je suis convenu avec M. Dumas que jusqu'à un arrangement définitif au sujet de ce Réduit, nous y établirions le Sr Panon, l'un des plus intelligents cultivateurs de l'île dont l'habitation avoisine le Réduit, que nous abandonnerions au dit Sr Panon le produit du petit défriché de cet endroit à condition qu'il entretiendrait le jardin à ses frais et qu'il fournirait les légumes nécessaires à l'hôpital. Par cet arrangement le Réduit, soit qu'on le conserve ou qu'on ne le conserve pas, ne coûtera rien au Roi.

-----

### **Dimanche 9 août 1767**

La flûte du Roi *la Garonne* étant prête à partir pour sa destination au Fort Dauphin, j'ai dressé les instructions pour le Sr Glemet, chef de la traite, et pour les adjoints que je lui ai donnés pour faire les salaisons dont nous avons besoin, j'en joins ici copie.

Comme le Sr Glemet n'a jamais été à Madagascar et que le Sr Berthaud destiné pour les salaisons n'a jamais été qu'à Foulpointe, j'ai cru, pour pouvoir assurer le succès de ce voyage, [devoir] joindre à ces deux employés le Sr Becquet expérimenté dans les salaisons et accoutumé aux voyages du Fort Dauphin. Le Sr Becquet paraît un homme intelligent, il m'a été demandé par MM. Glemet et Desforges, ainsi que par plusieurs personnes notables de cette colonie [qui] m'en ont rendu bon témoignage. Comme je ne pourrai néanmoins juger de l'homme qu'après l'expérience que j'aurai faite de ses services, je lui ai déclaré que quoique je lui accordasse 1800 livres par année d'appointements, ces mêmes appointements cesseraient dès l'instant que je recevrais des plaintes bien fondées sur son compte.

L'arrangement que j'ai pris pour le premier voyage que va faire la flûte *la Garonne* est, qu'après l'ouverture de la traite, le Sr Glemet nous l'expédie avec tout ce qu'elle pourra apporter de bœufs, de génisses et de moutons ; que le Sr Glemet avec ses deux adjoints, le détachement de 20 hommes de garnison, les bouchers, tonneliers et quatre ouvriers nécessaires aux salaisons restent au Fort Dauphin pour y travailler avec la plus grande diligence à nous préparer les viandes salées que la même flûte *la Garonne* aura encore le temps d'aller reprendre cette année, parce que dès qu'elle sera arrivée à l'entrée du port on lui expédiera sur le champ les pontons et chalands nécessaires pour débarquer sa cargaison vivante ; et sans la laisser entrer dans le port, nous la renverrons aussitôt au Fort Dauphin pour y prendre les viandes qui auront été salées pendant son voyage, et nous les apporter.

La Compagnie était en usage d'entretenir une table à Madagascar pour les agents de ses traites : cette table coûtait prodigieusement. J'ai supprimé cet abus parce que les employés du Roi ayant des salaires honnêtes sont dans le cas de se nourrir à très bon marché dans un pays tel que Madagascar où tout est pour rien.

-----

### **Lundi 10 août 1767**

La corvette *le Vigilant* appartenant à Sa Majesté, commandée par M. Estrémigon [de Trémigon] lieutenant de vaisseau, est entrée ce matin dans le port. Comme il y a beaucoup de malades à bord, je lui ai aussitôt fait expédier tous les secours dont il pouvait avoir besoin. Tout son état-major se porte bien.

Le brigantin *le Désir*, appartenant à la Compagnie est arrivé de Pondichéry, il apporte diverses marchandises de l'Inde, entre autres 80 balles de toiles blanches dont le besoin est urgent dans cette colonie pour l'habillement des Noirs, la Compagnie n'en ayant point eu dans ses magasins depuis nombre d'années. Tous les esclaves de la colonie sont nus. Ces toiles bleues sont également très nécessaires pour la traite de Madagascar : il en faudrait annuellement dans cette île au moins 3 à 400

balles. J'ai prévenu aussitôt le Bureau du Commerce de la Compagnie de ménager soigneusement ces toiles bleues pour les besoins de la colonie, et de ne point en vendre pour être exportées.

Le Conseil s'étant assemblé, on y a beaucoup débattu les deux articles des lettres-patentes dont l'un n'accorde que le terme de deux mois pour tous les visas des billets de caisse, récépissés et ordonnances de la Compagnie. Ce terme a paru à tout le Conseil trop court pour les habitants même résidents dans les îles, plus court pour les absents qui naviguent aux Indes, et beaucoup trop court encore pour ceux qui sont partis dernièrement dans les vaisseaux qui retournaient en France. Le Conseil, fondé sur l'article 10 de l'ordonnance de S. M. sur les enregistrements et les représentations à faire par le Conseil, a cru, d'après l'évidence que donne la connaissance du local, qu'il était nécessaire de donner par un arrêté particulier un délai de 6 mois pour les habitants résidents dans les îles de France et de Bourbon, de 9 mois pour les absents navigateurs aux Indes, et de 18 mois pour ceux qui viennent de partir en Europe.

Le second article qui a été discuté est celui qui paraît confondre les billets pour la remise de grains et les ordonnances pour gages et appointements, avec tous les autres papiers de la Compagnie. Ces deux espèces de billets ayant dans tous les temps été distinguées des autres par les règlements mêmes de la Compagnie. Il a paru au Conseil que l'intention de S. M. n'avait pu être de les confondre, et il a été arrêté qu'il serait dressé de très humbles représentations à S. M. en faveur des colons porteurs de ces billets de grains et ordonnances pour gages et appointements, pour la prier de vouloir bien les distinguer des autres papiers monnaie. Ces très humbles remontrances adressées à S. M. seront envoyées au Ministre de la Marine. Les lettres-patentes ont néanmoins été enregistrées purement et simplement suivant les ordres du Roi.

Sur ce qui nous a été représenté par les gens du marché public, ne connaissant que les billets et les piastres, [ils] refusaient de recevoir l'argent de France à son prix courant. Je suis convenu avec M. Dumas de faire publier une ordonnance pour établir ici le cours que doit avoir naturellement la monnaie de notre souverain.

La flûte *la Garonne* étant prête à partir pour Madagascar, M. Dumas ne m'a pas dissimulé qu'il avait formé une pacotille qu'il devait remettre au chef de traite pour lui acheter une vingtaine d'esclaves et autant de bœufs. Sur l'opposition que je lui ai témoignée à cet arrangement, M. Dumas m'a déclaré qu'il en instruirait le Ministre, que n'étant pas en état ni lui ni moi avec les appointements qui nous sont accordés de monter notre maison en esclaves absolument nécessaires dans ce pays, nous pouvions, en en prévenant le Ministre, profiter des flûtes de S. M. pour nous procurer à bon marché nos besoins à cet égard. J'ai été d'un avis tout contraire ; il m'a paru que j'avais eu le bonheur de gagner M. Dumas à ce sujet. C'eut été ouvrir la porte à la pacotille et au pillage, et il est certains que les flûtes du Roi n'eussent rien apporté pour Sa Majesté, et que toute la cargaison eut été pour le compte de M. Dumas, des agents de traite et des officiers du vaisseau.

---

### Mardi 11 août 1767

La besogne me presse de toutes parts, et je suis malgré moi détourné par une multitude de signatures inévitables qu'on m'apporte continuellement, par une foule d'affaires particulières de justice, de police et d'administration qui sont toutes également urgentes.

Ne pouvant être partout, j'ai chargé M. Gonet de se rendre ce matin avec M. Dubreuil ingénieur de S. M. pour procéder de concert au choix des ouvriers libres et des esclaves dont l'ingénieur du Roi m'a témoigné avoir un besoin indispensable pour les travaux dont il est chargé. Ce M. Gonet qui, comme je l'ai dit ci-devant, est un petit fagot d'épines n'a trouvé que difficultés dans cette petite commission dont je l'avais chargé : il est venu chez moi dans l'état d'un homme désespéré, me demandant de le renvoyer en France, se plaignant amèrement du Ministre et de ses bureaux, avouant que l'ouvrage était au-dessus de ses forces. Il m'a paru dans un état qui le rendait incapable d'entendre aucune raison. J'ai commencé à désespérer moi-même de changer cette tête. Il est cependant le seul des commissaires destinés pour cette île que le Ministre m'ait donné pour m'aider à établir les formes de la comptabilité et dans tous les objets du service du Roi.

L'après-midi M. Chevreau qui vit dans la même maison que M. Gonet, est venu m'avertir que ledit Sr Gonet était dans un état de désespoir si extraordinaire qu'il y avait tout à craindre pour sa tête. Je me

suis transporté chez lui ; je l'ai engagé à venir se promener avec MM. de Crémont, Chevreau et moi. J'ai employé toute ma rhétorique à le faire revenir et je me suis aperçu que je n'y réussirais pas. J'ai su par ses confrères à qui il s'est ouvert clairement, que le motif de son désespoir est de voir M. de Crémont commissaire ordonnateur à l'île de Bourbon, étant persuadé que la préférence lui était due à tous égards sur M. de Crémont.

Il se trouve par l'événement que ce M. Gonet sur lequel je comptais m'embarrasse continuellement au lieu de m'aider en quoi que ce soit.

J'ai perdu mon après-midi presque entière, et à mon grand regret, à une tentative inutile que j'ai faite à la sollicitation de M. Desforges pour engager la Dame Dévaux, habitante de cette île, à vivre avec son mari. C'est une leçon qui m'apprendra à renvoyer à des temps où je serai un peu plus libre, toutes ces affaires particulières.

J'ai remis à M. de Crémont les pièces originales nécessaires à la législation de l'île de Bourbon et des copies collationnées de toutes les autres pièces de l'administration que j'ai crues nécessaires à son instruction, afin que les deux îles soient administrées sur les mêmes principes.

---

### Mercredi 12 août 1767

Le Conseil s'est assemblé ce matin dans la chambre criminelle après avoir entendu la messe selon l'usage. Il a jugé l'affaire d'un Noir nommé Caëtan [Gaëtan], esclave de MM. Bondard et Genty principaux habitants de cette île. Ledit Noir ayant été convaincu d'avoir poignardé sa femme, par quelque sentiment de jalousie, a été condamné à être pendu et l'arrêt a été exécuté aujourd'hui.

Les réponses de cet esclave et celles de presque tous les Noirs qui, en différents temps, ont eu le même sort que lui, prouvent que ces malheureux en général ne regardent la mort que comme la fin de leurs misères et comme un vrai bien : ce qui les rend très dangereux. Il serait peut-être à souhaiter que la punition de mort fut prononcée plus rarement par la loi contre les coupables, parmi cette espèce d'hommes. Une loi qui les condamnerait à des travaux pénibles pendant le reste de leur vie les contiendrait, je pense, davantage et la société y gagnerait.

J'ai communiqué hier à M. Dumas les instructions que j'ai dressées pour le Sr Glemet, chef de traite à Madagascar, et pour ses deux adjoints chargés des salaisons. M. Dumas étroitement lié avec le Sr Glemet a trouvé que dans ce premier voyage, je ne lui donnais pas assez d'autorité : je le laisse néanmoins par ses instructions chef de la traite ; mais comme il n'a jamais été dans le pays, et qu'il n'a aucune expérience, j'ai cru qu'il convenait à la sûreté du service du Roi de l'assujettir à prendre les conseils des Srs Berthault et Becquet qui connaissent Madagascar et qui sont experts dans l'art des salaisons. J'ai pris d'ailleurs toutes les précautions pour empêcher les abus trop établis ci-devant parmi les agents de la Compagnie employés à ces traites.

J'ai répondu à diverses lettres qui m'avaient été adressées par le Bureau du Commerce de la Compagnie en ce port, relativement aux différents bâtiments civils que j'ai arrêtés pour les besoins du service du Roi et de ceux que je croyais pouvoir leur laisser pour leurs besoins actuels. Ma lettre leur explique les intentions de l'administration sur la prise de possession du port, et les arrangements qui y sont relatifs. Je leur demande que le petit vaisseau *le Choiseul* [le *Petit Choiseul*] appartenant à la Compagnie et qui va être expédié pour Madagascar, passe par l'île de Bourbon pour y porter les effets du Roi destinés à cette colonie. Enfin pour abrégé ce journal je joins ici copie de ma réponse en question.

Le Sr Gonet continue à être dans un état qui me fait craindre pour sa tête, je ne puis en tirer aucun secours.

Je passe sous silence une multitude de petites affaires particulières qui m'emportent beaucoup de temps, mais qui sont urgentes pour l'administration de l'intérieur de la colonie.

---

### Jeudi 13 août 1767

Le tarif des marchandises de l'Europe est enfin achevé. J'ai demandé au Bureau du Commerce de la Compagnie les factures originales d'après lesquelles ils ont dressé le tarif sous l'inspection du

procureur général du Roi. Comme il est essentiel de mettre à ce tarif toute l'autorité possible pour calmer toutes les défiances et les inquiétudes des différents esprits de la colonie, M. Dumas et moi avons nommé chacun un vérificateur qui seront chargés de suivre tous les calculs, de relever les erreurs s'il y en a, et de dresser un procès verbale de leur opération ; lequel procès-verbal sera mis en tête du tarif.

[ *Bas de la vingt-quatrième et dernière page.* ]

\* \* \*